

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0037**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rues du Riondan et du Château d'Eau et appartenant à la SNC France construction Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

**Bureau du 2 juin 2008****Décision n° B-2008-0037**

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rues du Riordan et du Château d'Eau et appartenant à la SNC France construction Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rues du Riordan et du Château d'eau à Meyzieu, appartenant à la SNC France construction Rhône-Alpes et nécessaire à l'élargissement de la rue du Château d'Eau.

Il s'agit d'une parcelle de 459 mètres carrés, cédée libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 102 de la section DA.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SNC France construction Rhône-Alpes céderait gratuitement ce bien à la Communauté urbaine selon les dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 1984 autorisant le lotissement dont dépend cette parcelle ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 459 mètres carrés située rues du Riordan et du Château d'Eau à Meyzieu et appartenant à la SNC France Construction Rhône-Alpes.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2008 fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € environ de frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.**